

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

A CENDRIEUX A 20H30

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : LE ROUX Joëlle pouvoir à DUCENE Philippe

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire

Cette réunion s'est tenue dans le respect des consignes particulières édictées dans le cadre du Covid 19 : organisation, gestes barrières, règles sanitaires...

La séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune, afin d'assurer le caractère public de la réunion.

I FONCTIONNEMENT

Informations Covid 19

Le Maire, Philippe DUCENE, fait un bilan de la situation sanitaire liée au Covid 19 en précisant que la 3^{ème} vague de la pandémie est aggravée par l'apparition des variants. Il y a donc lieu de rester très vigilant, d'appliquer les gestes barrières et de se faire vacciner.

Centre de vaccination

Madame Cécile ESCARMANT, déléguée à la santé, fait un point sur le fonctionnement du centre de vaccination ouvert à Sainte-Alvère depuis le 22 février. Au 14 avril, 1 730 personnes ont été vaccinées dont 750 ont reçu la 2^{ème} dose. 2 230 personnes seront vaccinées au 23 avril. Le centre fonctionne bien grâce à une très bonne logistique, aux bénévoles, au personnel de santé (médecins, infirmiers) et aux locaux adaptés. Le Maire remercie vivement toutes ces personnes.

Cérémonie du 8 mai : hommage à Pierre LARRUE

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu d'apposer une plaque à la mémoire de Pierre LARRUE sur la maison qu'il avait habitée, à Sainte-Alvère.

La démarche a été validée par la fille de Monsieur LARRUE qui habite la commune et par l'UMPRAC, association des Anciens Combattants et victimes de guerre. L'apposition de la plaque a déjà été repoussée.

Aussi, cette année, malgré les restrictions liées à la crise sanitaire qui imposent une cérémonie en petit comité, la plaque à la mémoire de cet instituteur, appelé Père de la Résistance, après avoir œuvré à la mise en place du Maquis de Durestal, apposée sur sa maison 41 rue de la

République sera dévoilée à l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. C'est un acte important qui répond au devoir de mémoire.

Puis il indique qu'une convention doit être signée avec les propriétaires du 41 rue de la République, maison où vécut Pierre LARRUE, lesquels sont d'accord pour l'apposition de cette plaque.

Le conseil municipal approuve cette convention.

Bilan des conciliations 2020 de la conciliatrice de justice

Le Maire présente à l'écran le bilan de l'année 2020 des conciliations traitées par Madame COLOMINES, conciliatrice de justice bénévole auprès du Tribunal Judiciaire et de la Cour d'Appel de Bordeaux. Le conseil municipal remercie Madame COLOMINES pour son travail.

FNCCR

Madame Marie-Christine BENCHAREL informe le conseil municipal que Monsieur Philippe DUCENE a été réélu Vice-Président National de la FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (Fédération des Syndicats d'Energies de France). Le conseil municipal félicite le Maire pour cette élection.

II ECONOMIE FINANCES

Vote des comptes de gestion

Le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gestion du Receveur Municipal. Ses chiffres reprennent exactement ceux des comptes administratifs. En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2020 des budgets :

- Principal de la commune
- CCAS
- Cabinet dentaire
- Ecole cantine garderie
- Eglise
- Irrigation
- Logements sociaux
- Lotissement
- Voirie

Vote du budget 2021

La présente séance porte essentiellement sur le vote du budget principal de la commune, les budgets annexes ayant été votés au cours de la séance du 18 février.

Le Maire présente d'abord sur écran le contexte budgétaire. Il rappelle les chiffres du compte administratif 2020, les statistiques sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, de l'annuité de la dette des différents budgets. Il rappelle les travaux réalisés depuis la fusion.

Il explique que le budget 2021 doit tenir compte :

- des dotations de l'Etat qui ont une tendance à la baisse laquelle sera encore plus visible à partir de 2023,
- de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la sortie de cette taxe, des taux à voter par le conseil municipal,
- du maintien du niveau des services et de la qualité des équipements.

Puis il présente en détail par chapitre et par article, les propositions validées par la commission des finances en fonctionnement et en investissement.

Budget principal 2021

Fonctionnement :	2 493 197,05 €
Investissement :	3 226 922,88 €

Il précise que le budget tient compte, en investissement des projets retenus par le conseil municipal pour 2021 lors de sa séance du 29 octobre 2020.

Il présente aussi les subventions notifiées à la commune pour ses investissements depuis 2018, ainsi que le montant des travaux réalisés par le Syndicat d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) sur le territoire de Val de Louyre et Caudeau.

Aucune subvention pour 2021 n'a été notifiée à ce jour à la commune.

Il indique que pour commencer d'anticiper la baisse des dotations, le budget est proposé avec un point d'augmentation sur le taux du Foncier Bâti.

Le budget est voté à l'unanimité.

Vote des taux 2021

Le Maire expose au conseil municipal que la refonte de la fiscalité locale se traduit cette année par :

- une suppression du vote des taux de la taxe d'habitation par les collectivités,
- la modification du vote du taux de la TFB : les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020, soit au total 50,61 (24,63 + 25,98).

Avec la commission des finances, il rappelle que le budget est basé sur un taux augmenté d'un point.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux suivants :

Foncier bâti :	51,61
Foncier non bâti :	96,95

Il est rappelé qu'il s'agit de taux moyens pondérés compte tenu du lissage sur douze ans. Le taux applicable à chacun des villages est calculé par les services fiscaux.

Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2021

Le Maire rappelle les règles en matière de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles, des communes d'accueil.

Il propose de maintenir le tarif arrêté par le Préfet de la Dordogne, après avis de la CDEN, pour l'année 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité valide pour 2021 le montant de cette participation qui s'élève à 974,04 € par enfant.

Décision modification sur le budget logement

Le Maire expose au conseil municipal qu'avec 18 logements et 3 logements dans l'ancienne école de Cendrieux qui vont être réhabilités, le service logement demande beaucoup de temps au secrétariat (baux, état des lieux, édition des titres de loyers, dossiers CAF pour les locataires, dossiers de subventions...). Il propose que 1 500,00 € de plus soit versé au budget principal pour les frais de secrétariat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Tarif spectacles

Le Maire présente un pré-programme des spectacles qui pourront avoir lieu en 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Il propose de fixer un tarif d'entrée.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe un prix moyen à 10 € et la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans ainsi que pour les lycéens, les étudiants et les apprentis.

Subventions aux associations

Le Maire indique qu'une enveloppe globale a été votée au budget pour les subventions aux associations. Les attributions se feront au cas par cas en fonction notamment des projets et de leurs réalisations effectives.

Travaux église de Saint-Laurent des Bâtons – choix de l'entreprise lot unique : couverture

Après deux appels d'offres, une seule entreprise a répondu : Etablissement LAFAYE de Montagnier.

M. LANGLAIS explique qu'après analyse de l'architecte, Monsieur JOUDINAUD, les membres de la commission d'appel d'offres consultés par mail ont émis un avis favorable pour retenir cette entreprise.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise LAFAYE pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de Saint-Laurent des Bâtons pour un montant de 136 011,02 € HT.

Compte rendu de décisions du Maire prises entre deux conseils

M. Alain LANGLAIS délégué aux travaux indique au conseil municipal que, par décision en date du 22 mars 2021, le Maire a retenu le cabinet ADG GRIFFOUL pour la maîtrise d'œuvre du chantier de construction des trois logements dans l'ancienne école de Cendrieux pour un montant de 29 400,00 € HT. Cela a permis à l'architecte d'affiner le projet pour les dossiers de demandes de subvention, de préparer le permis de construire et le dossier de consultation d'entreprises.

Vente de matériel

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de délibérer sur ce sujet qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune dispose, à Cendrieux, d'un tracteur tondeuse de marque YARD MANN, en panne depuis des années. Une proposition d'achat a été faite.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de vendre en l'état le tracteur tondeuse YARD MANN et fixent le prix à 300,00 € (trois cents euros).

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Une page développement durable sur le site Internet

Madame Marie-Christine BENCHAREL informe le conseil municipal qu'une page internet a été rajoutée au site internet de la commune Val de Louyre et Caudeau. Le conseil municipal peut voir sur écran cette nouvelle page.

Mise au point par Alyssa, service animation de l'office du tourisme, elle est alimentée par les membres de la commission Développement Durable et notamment ses co-animatrices Hélène BASSET et Corine CABRILLAC.

Hélène BASSET explique à l'écran l'intérêt de cette page qui doit se découvrir régulièrement et qui guide les internautes vers des points d'intérêt que chacun peut choisir d'approfondir. Faite

de découvertes et d'astuces du quotidien, c'est aussi une page de "lecture" pour passer un agréable moment.

Le Maire et le conseil municipal remercie la commission Développement Durable pour tout son travail.

Un des dix plus beaux sentiers

Hélène BASSET, qui a porté ce dossier avec Madame Marie-Christine BENCHAREL poursuit à la demande du Maire, en informant les membres du conseil municipal que le sentier "La boucle de la Truffière" a été retenu dans le cadre d'un concours départemental, comme "l'un des dix plus beaux sentiers de Dordogne-Périgord". A ce titre, il sera inclus dans la 2^{ème} édition des "dix belles balades et randonnées en Dordogne".

Le Maire félicite et remercie les membres de la commission de développement durable pour tout leur travail.

IV LOGEMENTS

Amélia 2 : bilan 2019 et 2020

Michèle BALAINE, référente Amélia 2, montre à l'écran les chiffres du bilan Amélia 2 pour les années 2019 et 2020.

Sur une perspective de dix-neuf dossiers prévus pour la période 2019-2023, ce sont déjà treize dossiers qui ont été retenus dont trois sont terminés.

Cela génère :

* 279 638,00 € de travaux subventionnés en moyenne à 57,7%,

* un gain énergétique de 1 457 kWh/m²/an

* un gain d'émission de gaz à effet de serre en kg CO₂ : 308.

Pour 2021, six dossiers sont déjà en cours d'étude avec une participation de la commune de 6 000,00 € pour l'année.

Amélia 2 : nouveau dossier

Michèle BALAINE indique qu'à la dernière commission du 24 février dernier, un nouveau dossier de subvention a été retenu pour Val de Louyre et Caudeau pour un montant de 1 750,00 € pour des travaux d'assainissement d'un montant de 9 694,88 €.

Le conseil municipal valide ce nouveau dossier pour un habitant de Sainte-Alvère.

V ECOLE

Effectifs

Madame Marie-Christine BENCHAREL indique qu'à ce jour, 118 élèves dont 113 de plus de trois ans sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire.

Fermeture de l'école de St Laurent des Bâtons

Madame BENCHAREL fait part du courrier de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Jacques CAILLAUT, adressé au Maire pour lui annoncer la fermeture de l'école de Saint-Laurent des Bâtons à la prochaine rentrée (septembre 2021). Un arrêté de l'Inspecteur d'Académie en date du 2 mars 2021 officialise cette décision.

Rentrée 2021-2022

Le Maire, prenant en compte cette fermeture, a réuni la commission scolaire. Mme BENCHAREL rend compte de cette réunion : La commission a émis le souhait de conserver

le transport scolaire Saint-Laurent des Bâtons-Sainte Alvère aller-retour. Un contact sera pris avec le service transport de l'agglomération du Grand Périgueux à cet effet. Considérant que la cantine de Sainte-Alvère accueillera plus d'enfants, la commission a proposé d'accorder plus d'heures le temps du repas.

Rythme scolaire

Marie-Christine BENCHAREL rappelle aux membres du conseil municipal que l'organisation du temps scolaire depuis la mise en place de la loi d'orientation et de programmation 2013 pour la refondation de l'école de la République est basée sur la semaine de 9 demi-journées.

Depuis, des adaptations avec possibilité de passer à une semaine de 4 jours ont été mises en place à titre expérimental ; c'est le cas des écoles de Val de Louyre et Caudeau.

Après trois ans d'expérience, l'Inspection Académique fait un bilan et sollicite l'avis des élus sur cette expérience.

Le Maire précise que depuis cette mise en place et la suppression des TAP, la commune participe financièrement au fonctionnement du CLSH du mercredi matin à Sainte-Alvère.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la poursuite de la semaine de 4 jours.

VI VOIRIE

Demande des transports CRUVEILLER

Monsieur Cyril LEYMA, Adjoint délégué à la sécurité, expose la demande du transport de M. CRUVEILLER qui effectue le trajet scolaire Paunat-Bergerac en bus.

Celui-ci rencontre régulièrement des difficultés pour traverser Sainte-Alvère au niveau de la rue de la république entre la mairie et la station-service, notamment le vendredi soir en raison de véhicules mal stationnés.

Il souhaiterait que l'arrêt soit déplacé de façon définitive au stade de football comme cela se fait occasionnellement lorsqu'il y a des travaux.

Cyril LEYMA explique :

- * que l'abri d'élèves existant est sécurisé (éclairage) et situé en centre-bourg,

- * au stade, il faudrait procéder à des aménagements pour sécuriser un arrêt de bus :

Cet emplacement est dépourvu d'éclairage.

De plus, il faudrait prendre en compte les nuisances créées car ce lieu est utilisé comme aire de stationnement de camping-car.

Pour le moment, avec les mesures sanitaires, le problème ne se pose plus.

Il est convenu de revenir sur le sujet si la gêne se poursuit.

Adressage

Le listing des noms des voies, chemins, allées, rues... a déjà été approuvé par le conseil municipal, mais il convient de prendre en compte quelques modifications apparues avec le retour des conventions signées par les propriétaires de voies privées.

Liliane AGRAFEUIL et Marie-Christine BENCHAREL rappellent aussi que l'apposition de la signalétique se fera à partir de septembre ; aucun changement d'adresse ne peut être pris en compte en période électorale. Une permanence se tiendra à la mairie pour distribuer à chacun le numéro et la notification de sa nouvelle adresse.

Le conseil municipal valide le tableau des dénominations des voies et chemins qui se trouve en annexe.

VI INTERCOMMUNALITE

SDE 24

Monsieur Alain LANGLAIS, délégué aux travaux, informe le conseil municipal que le Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a retenu au titre du programme FACE B 2021, l'ouvrage « DMA LABORDERIE au carrefour du stade à Cendrieux », au titre du programme FACE C 2021, l'ouvrage « Effacement Entrée Bourg Est – Cendrieux » et au titre du programme FACE C 2021, l'ouvrage « Effacement Bourg – Cendrieux ».

Il s'agit d'effacement de réseaux et il expose qu'à cette occasion, il conviendrait d'effectuer des travaux d'effacement du réseau de télécommunication avec des travaux de génie civil à la charge de la commune ; les travaux concernant le réseau télécommunication : câblage et dépose du réseau aérien sont réalisés par l'opérateur.

Le conseil municipal approuve le principe de ces travaux par le SDE 24.

Agglomération du Grand Périgueux - Sentiers de randonnées

L'agglomération du Grand Périgueux a adressé à la mairie le calendrier de nettoyage des sentiers de randonnées. Cette opération réalisée par des associations et entreprises d'insertion aura lieu sur nos villages les semaines 20, 21 et 22 selon les boucles.

Agglomération du Grand Périgueux - Aides aux entreprises

Monsieur Gilles LE ROUX informe le conseil municipal que dans le cadre des aides financières accordées par le Grand Périgueux et la commune aux entreprises affectées par les mesures prises pour lutter contre le Covid, une indemnité de 940,41 € a été accordée au restaurant de Cendrieux pour une aide au loyer.

VII INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire fait un tour d'horizon des célébrités à l'honneur en ce moment avec leurs effets sur la commune :

Année NAPOLEON

2021 est l'année du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}. A cette occasion, de nombreuses cérémonies ont lieu et le musée Napoléon de Cendrieux est à l'honneur dans les médias.

Marie MARVINGT

Marie MARVINGT qui a, à Sainte-Alvère, une plaque commémorative à son nom est également à l'honneur au niveau national pour ses exploits dans différents domaines : alpiniste, boxeuse, pionnière de l'aviation, ancienne combattante, Résistante surnommée la "fiancée du danger" Cette femme est la plus décorée au point de vue aéronautique.

Jean-Camille FULBERT-DUMONTEIL

Né à Cendrieux en 1831, Jean-Camille FULBERT DUMONTEIL fut journaliste, écrivain, conteur et surtout célèbre critique gastronomique. Il a écrit de précieux ouvrages dans ce domaine. Le Maire suggère d'associer une recette à son nom dans le cadre du prix Ragueneau.